



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 47589

Texte de la question

Presque un an après le début de la crise de la viande bovine, les éleveurs et producteurs finistériens s'inquiètent des repercussions qui en résultent pour l'ensemble de leur filière et des conséquences de certaines décisions prises tant au niveau national qu'au niveau communautaire. Il en est ainsi notamment de celles concernant l'abattage des veaux de moins de huit jours et la prime à l'allègement des carcasses de veaux. Le bien-fondé de ces mesures n'est pas remis en cause. Ce qui l'est, en revanche, c'est le risque de distorsions de concurrence qui en résulteraient entre les États européens, le seuil de perception de la prime à l'allègement étant différent selon les pays (108 kg en France et 138 kg aux Pays-Bas) et les producteurs français ne bénéficiant pas des mêmes primes que les Néerlandais, par exemple. Face à cette situation, M. Arnaud Cazin d'Honincthun demande à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation quelles positions il entend défendre pour rassurer les producteurs et éleveurs de veaux français.

Données clés

Auteur : [M. Cazin d'Honincthun Arnaud](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47589

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 322